

Résolution sur la confrontation entre l'Iran et la communauté internationale

2006/2512(RSP) - 15/05/2006

Le Conseil a demandé à l'Iran de coopérer pleinement avec l'AIEA, de suspendre toutes les activités liées à l'enrichissement et les activités de retraitement, y compris la recherche et le développement, et de suspendre la construction d'un réacteur modéré par eau lourde, afin de créer les conditions qui pourraient permettre la reprise des négociations.

Il a indiqué qu'il appuyait pleinement le Conseil de sécurité pour en faire une obligation.

Il a également réaffirmé le droit de l'Iran d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, dans le respect des obligations qui lui incombent en vertu du TNP.

Se fondant sur des propositions antérieures (août 2005), l'UE **serait disposée à soutenir la mise en place d'un programme nucléaire civil en Iran**, qui soit sûr et viable et ne présente aucun risque de prolifération, pour autant que l'Iran prenne pleinement en compte les préoccupations internationales et démontre la crédibilité de ses intentions.

Le Conseil a fait savoir que l'UE espère que l'Iran donnera suite à l'offre qui lui est faite.